# L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73.

NOUVELLE-ORLÉANS, MERCREDI MATIN, 19 JUIN 1872.

4ième Année—Vol. XLV.

BUFOUR & LEMIT, PROPRIÉTAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS, MERCREDI MATIN, 19 JUIN.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par D. E. Murphy, au No 67 de la rue des Magasins—400 sacs sel de la Louisiane.

Par Hoffman, Minlos & Co., au No 30 de la rue de Chartres.—Merchandises sèches et linguerie.


Mot. Sol.—Voyez l'annonce d'usine de M. D. E. Murphy.

## Le Bill sur les Elections.

Le Congrès a adopté une nouvelle loi sur les élections dont le texte se trouvait plus dans nos dépêches. Cette loi donne aux juges de la Cour de district des Etats-Unis le pouvoir de nommer des commissaires appartenant aux divers partis pour surveiller l'enregistrement et les élections dans tous les cas où il s'agit d'élections congressionnelles. Ce pouvoir d'intervention est accordé aux juges lorsque demande de l'exercer leur est adressée par dix citoyens de comté, de la paroisse, ou du district congressionnel.

Le passage de cette loi a eu pour objet de contre-balancer les pouvoirs extraordinaires dont M. Warmoth est investi en Louisiane par les lois d'enregistrement et d'élections. C'est le parti radical qui l'a voté ces lois dans la Législature louisianaise, qui a, lui-même, sollicité l'aide du Congrès pour empêcher Warmoth de commettre, en 1872, au préjudice de ce parti, les fraudes qu'il avait commises au profit de celui-ci en 1870. Cela prouve comme nous l'avons dit souvent, que les radicaux—à l'exception qui violent les principes, et des armes à deux tranchants qui finissent, tôt ou tard, blessent ceux-là mêmes qui les ont forgées pour en tirer avantage exclusif.

Cette loi du Congrès n'est elle-même autre chose qu'une loi d'exception; elle n'est faite aujourd'hui dans l'intérêt du parti national qui a le pouvoir. Qu'un président démocrate soit élu et nous voyons le prochain et la démocratie, une fois au pouvoir, sera tentée de se servir de cette législation qui vient d'être adoptée malgré son opposition.

Le parti qui, le premier, introduit des mesures d'exception pour en tirer profit contre ses adversaires, encourt une grande responsabilité. Il subsistera un jeu libre et régulier des institutions républicaines tant qu'on n'aura pas recours à l'application d'expédients généralement peu sûrs et qui blessent les deux partis successivement et habitue peu à peu les partis à rencontrer aux mêmes moyens, de sorte que l'emploi en passe bien vite à l'habitude.

Nous sommes arrivés à un état de chose où l'écrivain qui parle de principes, qui prêche la légitimité des moyens et l'honnêteté du but, risque fort de ne pas être compris et même de passer pour un niais. Il n'est bon, cependant, que le peuple soit éclairé par des démonstrations sûres sur les solutions contradictoires et, en fin de compte, funestes qu'ont les mesures d'exception.

En Louisiane, nous assistons à un sinistre contraste. On dit, d'une part, aux démocrates qui ont été battus en 1870, et aux nouveaux républicains de gouvernement: "Concessions nous est offerte de prendre votre revanche en utilisant, à votre tour, ces pouvoirs qui seront mis à votre disposition moyennant un marché avantageux pour vous." Et nous voyons, d'autre, le parti qui a créé ces pouvoirs exceptionnels, aujourd'hui retourné contre lui, obligé de solliciter l'aide du Congrès pour opposer une mesure d'exception à une mesure d'exception et pour solliciter l'arbitraire de l'autorité de l'Etat par le pouvoir discrétionnaire d'une autorité fédérale.

Ce sont là de tristes spectacles qui font mal augurer du succès des réformes demandées par le pays, et que les partis tirent lesquels le mouvement même de réforme s'accomplira le plus sûrement avec plus d'emphase que l'opposition, dans le but d'embrouiller la situation et de pêcher une victoire en eau trouble.

En somme, qu'est à faire les honnêtes gens contre les législations opposées? Ont-ils raison de se compromettre moralement en prêchant l'appui de ceux qui ont la position de cette législation? Nullement. Les pouvoirs exceptionnels de Warmoth seront neutralisés par l'application de la nouvelle loi du Congrès qui suffira à empêcher le renouvellement des abus et des fraudes de 1870. L'autorité judiciaire fédérale à laquelle est confiée la nomination des commissaires chargés de surveiller l'enregistrement et les élections, offre toutes garanties d'impartialité. Elle n'ouvrira rien des démocrates pour faire devoir et assurer la loyauté et la sincérité des opérations électorales. Il est impossible aux démocrates de profiter, sans scrupule et sans rien céder, des facilités que leur offre cette loi, tandis qu'en leur permettant d'user des pouvoirs de la nature qu'ont les mêmes de leur faire usage des droits que donne également à tous les partis la législation du Congrès.

RÉSISTANCE AU PAYEMENT DES TAXES.—Il paraîtra plus loin un avis du Dr Warren Cassell, président de l'Association de résistance au payement des taxes inconstitutionnelles, qui prévient les contribuables qu'il ne saurait pas d'avoir signé l'appel pour le dernier meeting à la salle des Fellows, pour avoir droit aux privilèges dont jouissent les membres de l'Association, il faut qu'ils aient inscrit leurs noms aux rôles même de l'Association. Les derniers seulement auront l'avantage de se défendus gratuitement devant les tribunaux par les avocats de l'Association.

PRIX DU TRANSPORT PAR CHEMIN DE FER DE LA VILLE D'EAUX.—Le Compte-rendu du chemin de fer de Mobile, Nouvelle-Orléans et Texas vient de faire une modification importante à son arrangement de Voyageurs pour les villes d'eaux qui voudront aller et revenir le même jour tous les dimanches. Le départ aura lieu de la Nouvelle-Orléans, à 6 h. 15 A. M., et le train de retour arrivera à 10 heures du soir. Nous renvoyons à l'annonce pour les prix et détails d'excursion du dimanche.

Par la route populaire par le chemin de fer de Mobile et Ohio avec ses chars-salons de Pullman et ses trains qui vont jusqu'à St-Louis.—De là aux chutes du Niagara et dans toutes les villes de l'Est sans changement de chars.

Pour les soirs, sur la Levée devant la ligne du Canal, à 5 h. 30.—Personne ne vend billets sur cette ligne excepté Billy Ha...

La machine "Domestic" est la reine des machines à coudre, à pointe de chaînette. Elle se vend au No 108, de la rue du Canal.

COGNAC.—MM. Blanchin et Gi... viennent de recevoir par le navire "Duchesse Duchatel" et ont à vendre du cognac des premières marques et de plusieurs dates. Voyez l'annonce.

On ne peut songer à acheter une machine à coudre, sans faire un examen comparatif de la machine "Domestic," 108 rue du Canal, chez M. S. Hadricks.

...—A Donaldsonville, deux Chinois convaincus de vol se sont suicidés... suivant en *Louisiana* les détails suivants:

Donaldsonville est la ville des Chinois. C'est à Donaldsonville que les Chinois... volontiers. Et les Chinois qui... les tous des hommes parfaitement honnêtes, dans une ou deux occasions, ils... de la pétoire, des lunettes et des... numéroux.

On nous apprend que deux Chinois de Donaldsonville, surpris à la suite... vol, pourvu par la police, se... étaient volés de leur propre... Ils ont trouvé le moyen de faire... dans la prison, et se sont pendus.

Ces coquins-là étaient... Ils malheureux! Il est assez... que la loi louisianaise... impuissante contre les voleurs... que la loi des Etats-Unis. En Chine, on pend pour vol. Ce n'est guère... Louisiane, heureusement. Nous... mêmes modérément en Amérique.

RÉPARTISSEMENT DE LA POPULATION EN ALLEMAGNE.—Le journal... d'après l'*Illustrirte Zeitung*, le chiffre de la population des plus... villes de l'Empire allemand, telle qu'elle... d'après le dernier recensement, qui a eu lieu le 1er décembre 1871: Berlin, 826,343; Altona, 91,351; Breslau, 207,025; Cologne, 129,233; Dresde, 177,062; Francfort-sur-le-Mein, 90,678; Hambourg, 388,618; Leipzick, 107,205; Munich, 170,067; Nuremberg, 51,707; Posen, 56,629; Stuttgard, 91,620.

## Les interpellations de M. Rouher.

Tandis que les journaux républicains et royalistes en France s'occordent à attaquer le discours de M. Rouher, et que quelques uns vont même jusqu'à lui refuser le talent, les journaux impérialistes ou impartiaux en parlent dans des termes qui indiquent que ce discours remarquable au point de vue oratoire a produit une assez profonde impression.

Voici ce que dit le *Pays*:

Un des nôtres, dit-il, le plus illustre, a paraît dans cette Assemblée nationale qui représente la France républicaine, et par son talent, par sa profité rayonnante, il a su forcer l'admiration des hommes que ne contient le fureur des autres. Désormais notre drapeau peut sortir des poches et flotter librement à l'air.

C'est bien cela que le discours de M. Rouher est un événement considérable, qui marquera dans les destinées du parti de l'empire.

Nous résumons notre appréciation en disant que le discours d'hier est un précédent précieux à enregistrer. Ce n'est pas un accident parlementaire isolé, c'est le commencement légal de la réhabilitation solennelle de l'empire.

Dans un autre article intitulé "sept cents contre un" le même journal s'exprime ainsi:

Parce qu'ils sont sept cents contre un seul, d'écrire-t-il, parce qu'ils peuvent épuiser ses poumons, crever ses yeux bouches ses paroles par des interruptions calculées, s'imaginent-ils par hasard, que la raison s'incline devant la force et que le bon droit se courbera sous le pourcentage du nombre? Dans la question (la seule en somme d'ailleurs) des manèges de l'empire, M. Rouher était tout simplement retranché derrière les faits, derrière les chiffres, derrière le bon sens, il défiait les haines et les colères. Ils ont jugé que s'était intolérable et ils l'ont traîné, de force, sur le terrain politique où la passion déchaînée des quatre cents de la salle avait l'avantage par dans sa haine furieuse et l'étranier sur sa base.

L'*Ordre* réclame une victoire complète pour M. Rouher:

Dans son discours d'hier, dit-il, M. Rouher se proposait un double but: d'abord, laver à tout jamais le régime impérial des accusations de M. d'Andiffret-Pasquier; ensuite, appeler le 4 septembre dans l'arène. Sur l'un et l'autre point, il a complètement réussi.

Voici l'opinion de la *Patrie*:

Pendant trois heures, avec cette abondance d'argumentation qu'on lui connaît, avec cette incomparable mémoire, nourrie de faits, de dates et de chiffres qu'on a retrouvée intacte, il a poursuivi l'examen analytique et critique du rapport de M. Riant, sur les marchés, et du discours de M. d'Audiffret-Pasquier. La majorité rédactrice quelque jour; et il y a des gens de sang froid qui étaient par comprendre et par faire comprendre aux autres qu'il arrive des moments de périls extrêmes où il faut savoir se dérouler ses rancunes rétrospectives à la convenance de ses intérêts présents; il y a des conservateurs qui comprendront que M. Rouher et ses amis constituent, par la force même des choses, un élément dont le parti conservateur ne peut pas se priver impunément. Il faut mettre de la part bonne préoccupation, toute prétention d'exclusive que, se préoccuper de l'idée conservatrice dans son sens le plus large.

Les conservateurs dans la Chambre et au dehors ont besoin de rallier et de concentrer tous leurs groupes, pour résister d'une part, à la politique dissolvante de M. Thiers, exploitant leurs rancunes surannées de l'autre, à la marche triomphante de M. Gambetta. Ils doutent de la réalité de cette situation, qu'ils ne soupçonnent des trois hauts hautains de M. Gambetta, déclarant, en substance, qu'ils comprennent que cette parole dictatoriale était encore plus dédaigneuse pour eux que pour M. Rouher, dont ils veulent, à tout prix, faire leur ennemi.

Voici maintenant quelques appréciations sur le discours de M. Gambetta. Elles émanent de journaux de diverses nuances:

Tout en essayant de sauver un peu la mise de l'ancien dictateur, le *Temps*, qui est la plus complète expression de l'opinion républicaine modérée, avoue que M. Gambetta a été trop loin.

M. Gambetta a eu de la force, je n'ai pas besoin de le dire, mais une force qui aurait gagné à ne pas se déborder et s'égarer. Les amis de M. Gambetta devraient lui rendre un service; c'est, toutes les fois qu'il monte à la tribune, de lui donner la note, une note de modération et de sagesse discussion, non pas pour l'empêcher de s'élever comme il doit, mais pour l'empêcher de s'élever comme il ne convient pas, et de se laisser aller à la nature de son éloquence, mais sans que ces vêtements... versant ce dernier lieu, prodiguent plus d'effet. En débutant avec tous ses délicatesses de voix et toute la vivacité de ses gestes, M. Gambetta arrive à ne plus pouvoir contenir ses crescendo sans tomber dans une violence absolument incompatible avec les mœurs parlementaires.

La *Presse*, la *Patrie* et la *Liberté*, écartent autant que possible le fond même du débat pour insister surtout sur les discours spectacle des passions déchaînées et des invectives violentes. L'article de M. Détroyat développe cette thèse, et de tous points excellent.

Il nous répugne personnellement de nous étendre sur la valeur des discours prononcés, sur la solidité des arguments qu'ils ont produits. Tout cela est un jeu coupable dans lequel la France a été sacrifiée, comme toujours, à la vanité et aux petites passions. Tout au plus signalerons-nous le résultat de ces débats, dans lesquels nous avons, pour la première fois depuis le procès Lalmyé, entendu la voix de M. Jules Favre, en appelant à la conscience, à la morale, à la bienvenue!

Que nous lecteurs veuillent bien ajouter foi à ce que nous venons de leur dire. Nous prenons à témoin le *Journal officiel* de l'exactitude de nos paroles.

Ce résultat, qui le croirait? a été stérile. L'ameublement de M. de Broglie a remis, en effet, les choses en l'état où elles étaient avant le discours de M. d'Audiffret-Pasquier, et l'amendement a été unanimement voté. Après et dans par le rétablissement de scandales, le pays demande maintenant où sont les juges; il se demande aussi si les coupables sont en prison; il ne peut comprendre, ce peuple malheureux et envahi qui a envoyé des représentants à la Chambre pour faire ses affaires et son bien, il ne peut comprendre qu'on ait tant discuté, tant accusé, sans que personne soit déjà atteint!

A qui, demande la *Patrie*, à qui profiteront ces débats, et qui pourra s'en réjouir?

M. de Bismarck, d'abord, qui en voyant une assemblée s'épuiser en d'aussi longues tables et stériles débats, peut sourire avec raison qu'un pays où le pouvoir législatif n'a si plus de gravité, si plus d'autorité, ne est un pays dont la renaissance, dont la reconstitution sont pour longtemps encore ajournées.

M. Thiers ennuité, qui au milieu de ces colères, de ces injures, de ces tempêtes, est resté calme, froid, impassible, et qui a pu se convaincre que, du moment où il ne s'agit pas de lui,—il a seul toute la patience, toute la sérénité d'âme nécessaires au gouvernement d'un pays aussi éprouvé que le nôtre.

Le *Paris-Journal* n'est pas flatteur pour Gambetta. Voici comment s'exprime M. Henri de Pène:

La tribune française a été souillée dans la séance de mercredi. Nous prétendons balayer les dernières traces de l'empire. M. Gambetta a fait de hurlements sans nom, dans le langage des honnêtes gens. Pensionnés ou salariés, les représentants de la France ne... Le lisant dans le *Journal Officiel* ce qu'on appelle son discours, et ce qui serait mieux appelé son vomissement, on n'a encore qu'une idée très affaiblie de ce bidonx scandale.

L'attitude du harangueur, ou plutôt du haranguer, le son de sa voix, la provocation de son geste, l'insolence de son ton, le débraillé de sa tenue, ajoutaient encore à l'odieux de sa parole. On a retrouvé comme un horizon de boue et de sang.

C'était si horrible et si bas en même temps que l'Assemblée est demeurée comme stupéfaite.

La tribune a besoin d'être purifiée.

L'atmosphère de l'Assemblée en était encore comme infectée le lendemain. Si le pays se relève de ces abominations, ce que Dieu veuille! comment la liberté retirera-t-elle de si objectes licences? M. Gambetta a déshonoré la tribune française.

Le *Soir* n'est guère plus bienveillant:

Tapant du poing, son œil injecté, ses cheveux au vent, l'écume aux lèvres, M. Gambetta n'est livré, avec grande applaudissements de la gauche, au milieu de l'indignation de la droite, à une diatribe violente et obscène contre M. Rouher, sans que Pinlagnat, Grévy, Dufaure, Jules Simon, ait osé, ni pu, ni... mer ce torrent qui s'échappait de la bouche de Gambetta comme d'un égout. Ce n'était plus de l'éloquence, c'était de l'engueulement. Il a pendant un quart d'heure vomi tout ce que le vocabulaire peut offrir d'expressions brutales, de hideuses indignes et de bêtes injurieuses. Où se serait on un jurons qu'à Pinlagnat.

Voici ce qu'en dit Paul de Cassagnac dans le *Pays*:

Il a reproché à M. Rouher d'avoir fait devant l'ennemi quand, au plus, n'a jamais approché d'une chaude alerte. Il a dit que la lutte était terrible. La Chambre tout entière, le Président, le Président Dufaure, le Président Jules Simon, le Président Grévy, le Président Pinlagnat, le Président Gambetta, le Président Gambetta, le Président Gambetta